Image not found or type unknown

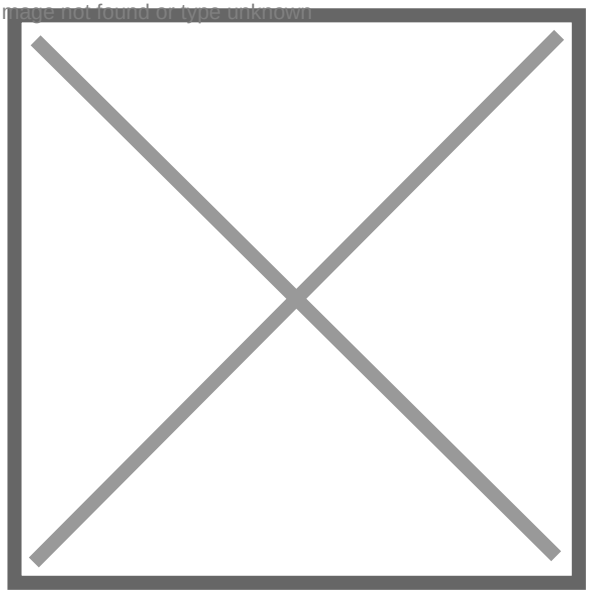

Préavis de rupture de contrat

Par **jehangir**, le **04/08/2012** à **10:38**

Bonjour,

Le 1er Mars 2012, j'ai été embauché par une SSII en ce qu-on appel un CDI chantier. Au moment de signature de ce contrat, le SSII m'a demander de terminer mon CDD chez mon ancien employeur. Le CDD serais terminé en juin 2012. Donc je n'ai pas eu les indemnités, prime de précarité etc.
Après avoir signé le CDI chantier chez la SSII, on m'a envoyé en une missioon chez un des ses clients. Cette première mission devrais prendre fin le 26 juillet 2012.
Le 10 juillet mon employeur, le SSII, m'envoie un préavis de rupture de contrat lorsque je suis encore en mission (le chantier pas encore terminé).
Une semaine plus tard, ma mission est prolongée de 3 semaines, c'est à dire, jusqu'au 18 aout 2012. Mon employeur m'envoie une nouvelle ordre de mission pour cette prolongation.
J'ai demander l'annulation du préavis qu'on a refusé.
J'ai accumulé 15 jours de congés. Mon emplyeur insiste que je les prennent le plus tot possible.

Quels sont mes droits dans cette situation?
Est-ce la date du préavis juste?
Peux je reclamer des indemintés, pour la rupture du CDD chez mon ancien employeur?
Ont ils le droit de refuser le changement de préavis en meme temps qu'on me prolonge la mission?
Que devient de mes congés payés non pris?

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés